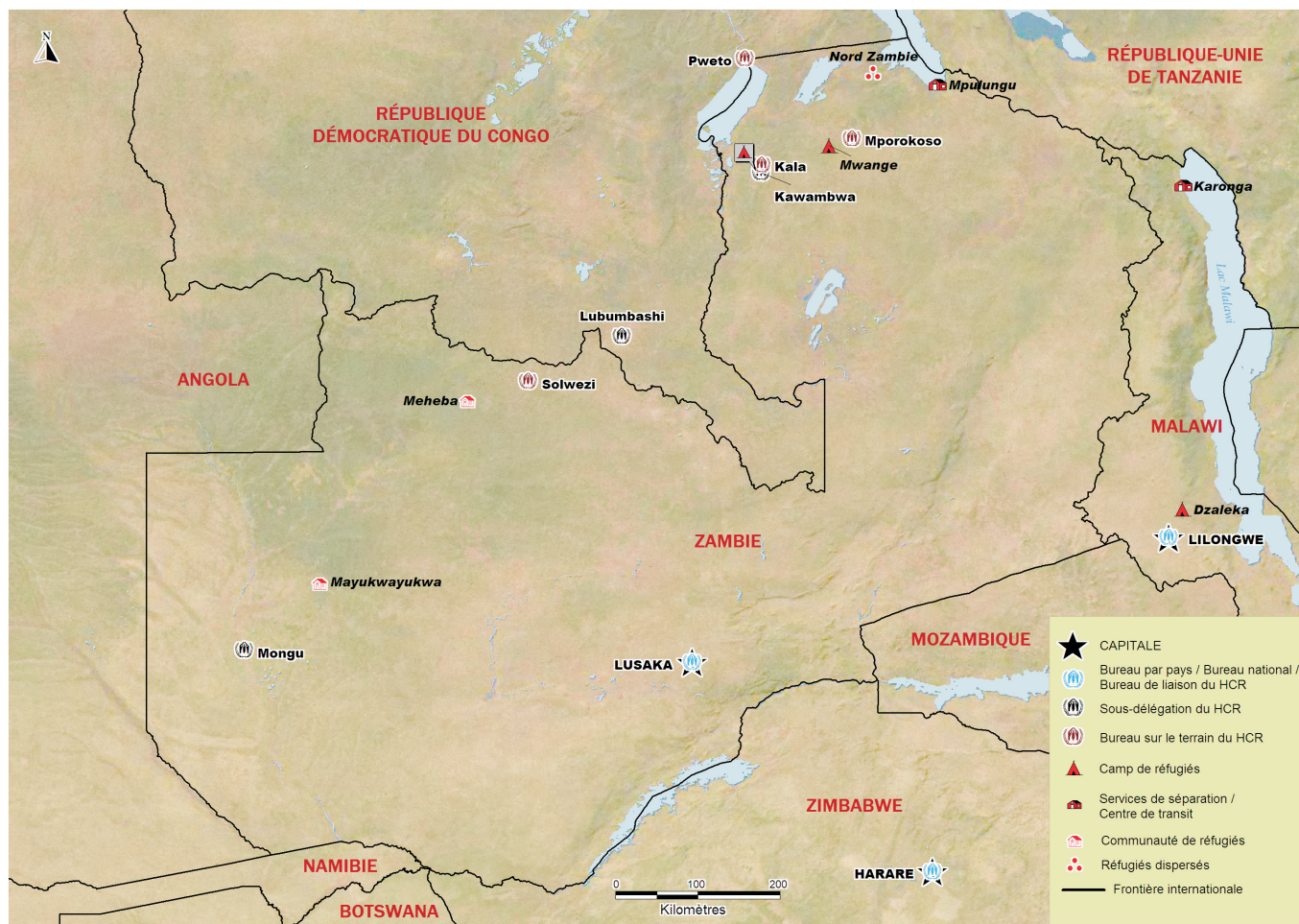


# ZAMBIE



## Environnement opérationnel

### Contexte

À la fin du mois de juin 2009, la Zambie accueillait quelque 78 000 réfugiés et demandeurs d'asile. Le pays est signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés et du Protocole de 1967, ainsi que de la Convention sur les réfugiés de l'OUA de 1969. La grande majorité des réfugiés s'est vu accorder le statut d'emblée (prima facie). Certains individus ont été reconnus comme réfugiés à l'issue d'une procédure visant à déterminer leur statut, assurée par le Comité national d'éligibilité.

Au milieu de l'année 2009, environ 18 700 réfugiés angolais se trouvaient dans les deux zones d'installation de Mayukwayukwa

(9 900) et de Meheba (8 800) et 8 200 de leurs compatriotes vivaient au sein de communautés locales. Plus de 25 200 réfugiés congolais étaient accueillis dans les camps de Kala, de Mwangé et de Meheba. Selon les estimations des autorités, 15 000 autres Congolais s'étaient établis spontanément au sein de communautés d'accueil.

Les zones d'installation de Mayukwayukwa et de Meheba accueilleraient également quelque 4 500 réfugiés de diverses nationalités, tandis que 2 000 réfugiés appartenant à cette dernière catégorie étaient établis au sein de communautés locales. Près de 4 800 réfugiés urbains résidaient à Lusaka.

Le Gouvernement zambien a reconnu qu'il était nécessaire de remplacer la loi sur le contrôle des réfugiés de 1970 par une législation plus complète et conforme aux principes internationaux de protection. Jusqu'à présent, le Gouvernement a restreint la liberté

## Chiffres prévisionnels

TYPE DE POPULATION	ORIGINE	JANV. 2010		DÉC. 2010 – JANV. 2011		DÉC. 2011	
		TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR	TOTAL DANS LE PAYS	NB PERS. ASSISTÉES PAR LE HCR
Réfugiés	RDC	34 450	21 900	23 870	15 990	18 760	13 160
	Angola	20 670	16 260	15 990	14 080	10 810	10 470
	Rwanda	5 020	3 010	5 140	3 070	5 240	3 120
	Pays divers	4 020	800	3 930	650	3 850	500
Demandeurs d'asile	Pays divers	40	-	30	-	30	-
<b>TOTAL</b>		<b>64 200</b>	<b>41 970</b>	<b>48 960</b>	<b>33 790</b>	<b>38 690</b>	<b>27 250</b>



de circulation des réfugiés ainsi que leur accès à l'emploi. Les réfugiés sont contraints de vivre dans des camps ou zones d'installation désignés, et ont besoin d'une autorisation expresse pour résider dans les zones urbaines. Ces derniers temps, les nouveaux arrivants ont été rares et cette tendance au déclin devrait se confirmer. Si l'on excepte le cas de quelques ressortissants zimbabwéens auxquels l'accès au territoire a été refusé en 2008, aucun demandeur d'asile n'a été renvoyé de force dans son pays d'origine, grâce à la formation des fonctionnaires aux principes de protection.

### ● Besoins

Le HCR et ses partenaires poursuivent leur quête de solutions durables au profit des populations réfugiées en Zambie. Le Haut Commissariat continuera de faciliter le rapatriement librement consenti des réfugiés angolais, qui devraient être nombreux à regagner leur pays en 2009 du fait de l'amélioration de la situation politique et sécuritaire en Angola.

Bien qu'il ait été annoncé au milieu de l'année 2007 que le Gouvernement pourrait accorder le statut de résident permanent à un nombre limité de réfugiés angolais de longue date, cette mesure ne s'est pas encore concrétisée. À l'inverse, le Gouvernement prône énergiquement le rapatriement librement consenti des réfugiés tant angolais que congolais. Une action substantielle en vue de l'intégration sur place ne sera probablement entreprise que lorsque tous les réfugiés désireux de regagner leur pays et en mesure de le faire seront rentrés.

Si la clause de cessation est appliquée aux réfugiés angolais et rwandais en 2010-2011, le HCR devra entreprendre de rapatrier les

candidats au retour. Le Gouvernement aura besoin de ressources supplémentaires pour déterminer les besoins de protection des réfugiés éventuellement demeurés dans le pays.

Le plupart des ressortissants rwandais et burundais choisissent de rester en Zambie soit parce qu'ils bénéficient de relations locales bien établies, soit parce qu'ils ne croient pas pouvoir rentrer et se réintégrer en toute sécurité. Il est toujours difficile de trouver une solution durable claire pour les réfugiés des zones urbaines, dont beaucoup se trouvent en Zambie depuis longtemps ou sont arrivés dans leur enfance.

### | Objectifs principaux |

#### Environnement de protection favorable

- Renforcer la capacité du Gouvernement à protéger et assister les réfugiés et les autres personnes relevant de la compétence du HCR
- Promouvoir le remplacement de la loi sur le contrôle des réfugiés de 1970, désormais dépassée, par un nouveau projet de loi, conforme aux normes internationales.
- Plaider auprès du Gouvernement pour qu'il lève ses réserves à la Convention de 1951 sur les réfugiés, afin de permettre aux réfugiés de jouir de tous les droits consacrés par ce texte.
- Intégrer les politiques prioritaires relatives aux femmes, aux enfants et au VIH-sida dans les programmes de protection et d'assistance.

#### Besoins élémentaires et services essentiels

- Continuer de fournir une aide matérielle aux réfugiés et l'améliorer, en collaboration avec le PAM, d'autres institutions des Nations Unies et des ONG.

### Cibles prioritaires en 2010

- La législation nationale relative à la protection des réfugiés est mise en conformité avec les normes de protection internationales.
- Le rapatriement de 12 000 réfugiés congolais, dont 7 000 hébergés dans des camps, est organisé.
- Le camp de Mwangi est fermé et la population résiduelle du camp est transférée au camp de Kala avant le mois d'octobre 2010.
- Le bureau extérieur de Mporokoso est fermé avant la fin décembre 2010.
- Quelque 3 600 réfugiés Angolais, dont 1 600 se sont établis par leurs propres moyens et 2 000 résident dans des camps, sont rapatriés.
- Des permis de séjour sont accordés à 1 500 réfugiés angolais, dont 500 résident dans les zones d'installation de Meheba et de Mayukwayukwa.
- 1 300 réfugiés congolais et d'autres réfugiés vivant à Meheba et à Mayukwayukwa sont réinstallés.

#### Autogestion et participation communautaire

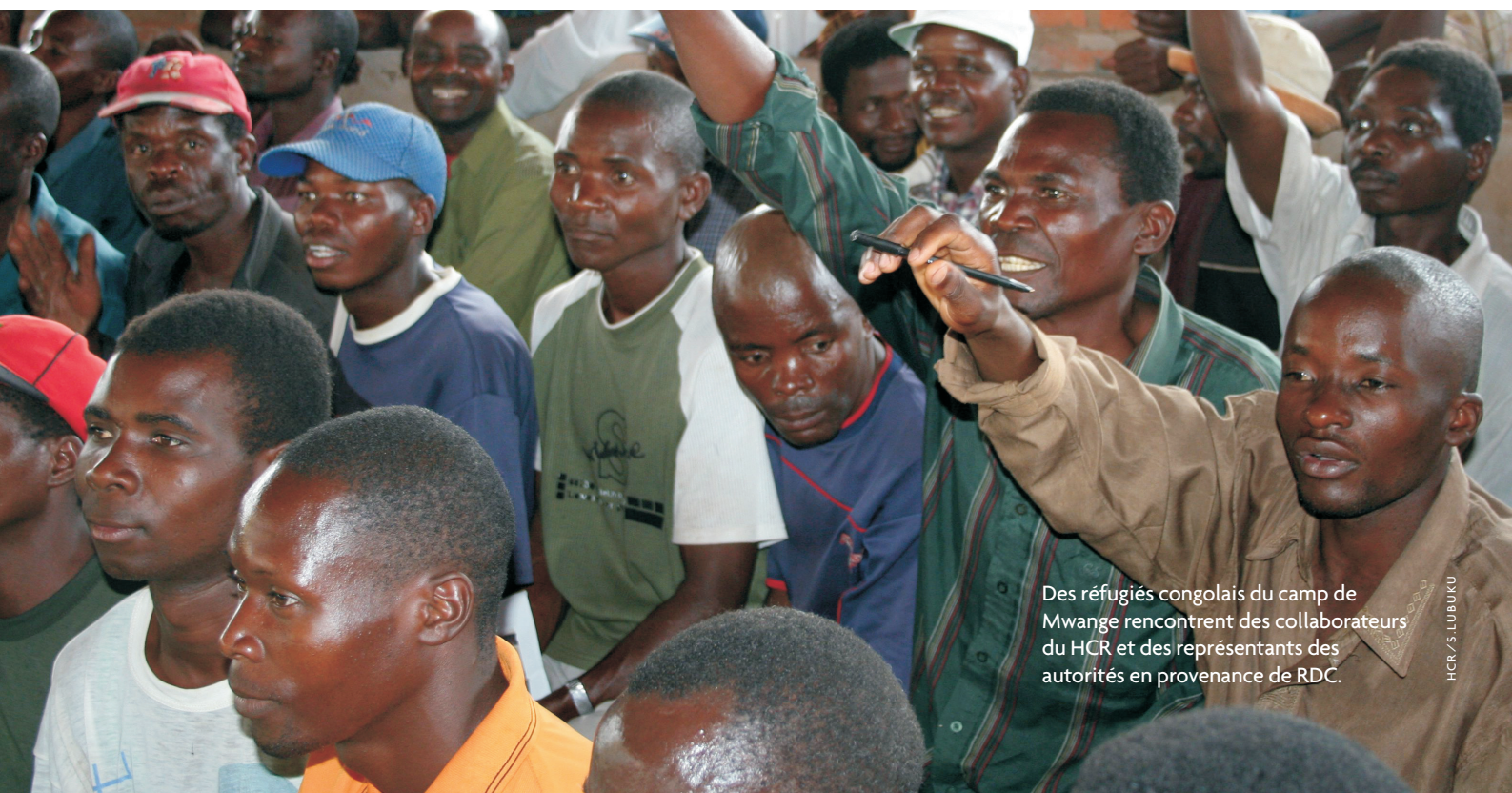
- Promouvoir et soutenir l'autosuffisance des réfugiés des zones d'installation de Meheba et de Mayukwayukwa.

#### Solutions durables

- Mettre en œuvre des solutions durables pour les réfugiés angolais, congolais et d'autres nationalités demeurés en Zambie.

#### Relations extérieures

- Améliorer la coordination avec le Gouvernement, les institutions des



Des réfugiés congolais du camp de Mwangi rencontrent des collaborateurs du HCR et des représentants des autorités en provenance de RDC.

## Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	5
□ Effectifs totaux	97
International	8
National	56
JEA	2
VNU	28
Autres	3

## PARTENAIRES

### Partenaires d'exécution

#### Organismes gouvernementaux :

Ministères de l'Agriculture, du Développement communautaire, de la Gestion des eaux, de l'Intérieur, de l'Éducation et de la Santé

#### ONG :

Action humanitaire africaine  
Aktion Africa Hilfe  
Vision mondiale (International)

#### Autres :

VNU

### Partenaires opérationnels

#### ONG :

Aide de l'Église norvégienne  
FORGE

#### Autres :

FNUAP  
OIM  
OMS  
ONUSIDA  
PAM

Nations Unies, les donateurs, les ONG partenaires et la société civile.

## Stratégie et activités

En 2010-2011, le HCR se consacrera en priorité au rapatriement des réfugiés congolais et angolais. Le Haut Commissariat espère apporter une solution durable à environ 16 000 d'entre eux. Il encouragera également l'intégration sur place comme solution durable pour les réfugiés angolais tout en cherchant à réinstaller ceux qui ne peuvent envisager de regagner leur pays d'origine ou de s'intégrer dans leur pays d'accueil.

Le HCR continuera de former des fonctionnaires afin de renforcer les capacités nationales en matière de protection. Il contribuera également à la mise à jour d'une base de donnée fiable sur les réfugiés, qui chiffre les populations avec exactitude et indique également les groupes vulnérables. La délivrance de documents essentiels, comme les certificats de naissance et de mariage, sera intégrée à la procédure d'enregistrement des populations réfugiées. Les nouveaux arrivants et les rapatriés continueront de recevoir protection et assistance.

L'Organisation s'emploiera à renforcer la protection à l'intérieur des camps, en garantissant l'accès à des procédures judiciaires régulières au travers d'audiences foraines, en conservant des groupes de soutien aux victimes et en maintenant les équipes spécialement chargées des violences sexuelles et sexistes ainsi que du VIH-sida.

Le HCR interviendra auprès du Gouvernement zambien en prônant la délivrance de permis de séjour. En outre, il prévoit de promouvoir des solutions durables auprès des réfugiés urbains en les informant des conditions qui règnent dans leur pays d'origine et en les aidant à prendre une décision en connaissance de cause en ce qui concerne le rapatriement librement consenti ou la réinstallation.

L'opération de rapatriement librement consenti se déroulera tout au long de l'année 2010 et s'adressera à quelque 15 000 réfugiés, dont 10 000 résident dans des camps et 5 000 sont installés au sein de communautés locales. Le HCR continuera de faciliter le rapatriement librement consenti, à titre individuel, de réfugiés urbains en 2010 et 2011.

### ○ Contraintes

L'intégration sur place des réfugiés urbains en Zambie dépend de l'accord des autorités. Il est peu probable que la politique qui limite strictement le séjour dans les zones urbaines soit révisée dans un proche avenir.

Une clause de cessation pour les réfugiés angolais et rwandais pourrait être invoquée

en 2010 ou 2011. Les réfugiés angolais, qu'on envisage dans la majorité des cas d'intégrer sur place, représentent environ 36 pour cent de la population réfugiée demeurant dans le pays. En l'absence de cadre juridique régissant l'intégration sur place, la clause de cessation pourrait soumettre la plupart des réfugiés angolais à bien des épreuves.

Les évaluations participatives montrent que les réfugiés estiment que les forces de l'ordre devraient comprendre davantage de femmes. L'insuffisance d'agents de police femmes dans les camps compromet les efforts visant à réduire et à contrer les violences sexuelles et sexistes.

## Organisation et mise en œuvre

Le HCR sera présent à Lusaka, Kawambwa, Mongu, Solwezi et Mporokoso. Il emploiera au total 97 personnes, dont 56 collaborateurs nationaux et huit fonctionnaires internationaux. Le bureau de Mporokoso sera fermé à la fin de l'année 2010.

### ○ Coordination

Le HCR travaillera avec d'autres institutions des Nations Unies, des organisations internationales et des ONG. Le Haut Commissariat joue un rôle actif au sein de l'Équipe de pays des Nations Unies, en ce qui concerne la gestion de la sûreté et de la sécurité et les programmes de lutte contre le VIH et le sida, ainsi que dans le domaine des services communs, dans le cadre de réunions régulières de l'Équipe.

Les partenariats avec le Commissariat zambien aux réfugiés et le ministère de la Santé, notamment avec le Centre national de lutte contre le paludisme, seront renforcés. La collaboration avec le ministère de la Santé permettra aux réfugiés de bénéficier gratuitement des traitements antirétroviraux.

Les accords de prestation de services, conclus avec des ministères pour Mayukwayukwa et Meheba, et avec des ONG et d'autres intervenants pour Kala, Mwangi et Lusaka, seront reconduits.

## Informations financières

Le budget du HCR en Zambie a considérablement diminué après la phase d'intensité maximale de l'opération de rapatriement en Angola en 2006. Les besoins se sont accrus de nouveau en 2008, en raison de la préparation à une éventuelle situation d'urgence due à la crise au Zimbabwe.

En 2009, le budget a augmenté sensiblement, la Zambie étant l'un des pays pilotes retenus pour l'initiative d'évaluation globale des besoins. Une partie des fonds a été utilisée pour combler certaines lacunes dans des activités de protection, concernant

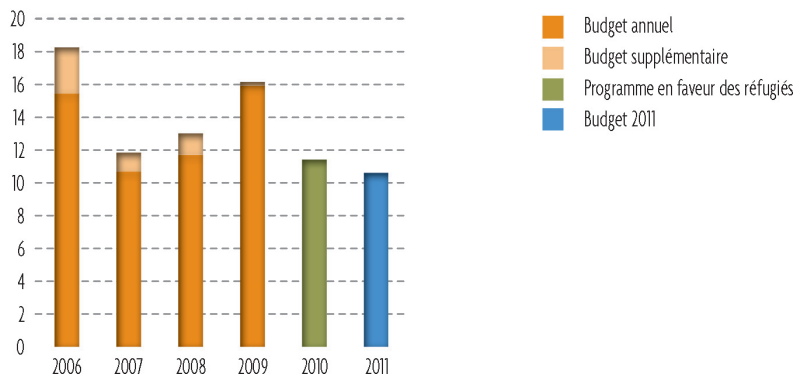
notamment l'intégration sur place et des mouvements de rapatriement en RDC.

Le budget de la Zambie pour 2010 s'élève à 11,4 millions de dollars E.-U., sur la base de l'évaluation des besoins globaux. Il s'agit là d'une baisse de 18 pour cent, due au fait que la

plupart des réfugiés congolais auront été rapatriés d'ici 2010. Une diminution budgétaire ultérieure de 7 pour cent est prévue en 2011, de sorte que le budget devrait atteindre le chiffre légèrement plus bas de 10,6 millions de dollars E.-U.

## Budget pour la Zambie en 2006-2011

Millions (dollars E.-U.)



## Budget 2010 pour la Zambie (dollars E.-U.)

ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1
<b>Environnement de protection favorable</b>	
Cadre juridique national	61 802
Politiques de migrations nationales et régionales	47 762
Prévention de l'apatridie	13 517
Coopération avec les partenaires	170 753
Politiques de développement national	28 903
Attitudes du public à l'égard des personnes prises en charge	69 399
Non-refoulement	49 527
Protection de l'environnement	203 269
<b>Sous-total</b>	<b>644 931</b>
<b>Procédures de protection équitables</b>	
Enregistrement et établissement de profils	355 760
Accès aux procédures d'asile	72 583
Détermination de statut juste et efficace	278 948
Regroupement familial	29 252
Documents individuels	118 193
Documents d'état civil	155 435
<b>Sous-total</b>	<b>1 010 171</b>
<b>Protection contre la violence et l'exploitation</b>	
Impact sur les communautés hôtes	79 845
Application de la loi	108 752
Système de gestion de la sécurité communautaire	61 390
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	283 874
Protection des enfants	152 117
Liberté de mouvement	22 587
Détention non arbitraire	28 017
Accès aux solutions juridiques	123 515
<b>Sous-total</b>	<b>860 098</b>

## Conséquences d'un déficit de financement compris entre 20 et 40 pour cent

- Le HCR ne sera pas en mesure de rapatrier 10 000 réfugiés congolais.
- La fermeture du camp de Mwangi et du bureau extérieur de Mporokoso sera reportée car la population réfugiée n'aura pas diminué conformément aux prévisions.
- Seuls 2 900 réfugiés angolais seront rapatriés.
- La prestation de services essentiels sera réduite d'au moins 15 pour cent, ce qui aura un impact négatif sur les normes.



ENTITÉS ET OBJECTIFS	PROGRAMME EN FAVEUR DES RÉFUGIÉS PILIER 1
<b>Besoins élémentaires et services essentiels</b>	
Sécurité alimentaire	618 637
Nutrition	177 405
Eau	155 386
Abris et autres infrastructures	322 884
Articles ménagers et d'hygiène de base	508 063
Soins de santé primaire	599 940
VIH et sida	550 552
Éducation	694 747
Services d'assainissement	144 316
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	187 568
<b>Sous-total</b>	<b>3 959 499</b>
<b>Autogestion et participation communautaires</b>	
Évaluation participative et mobilisation communautaire	45 638
Autogestion de la communauté et représentation équitable	49 888
Gestion et coordination des camps	53 338
Autosuffisance et moyens d'existence	313 338
<b>Sous-total</b>	<b>462 203</b>
<b>Solutions durables</b>	
Stratégie de solutions durables	88 137
Retour volontaire	875 830
Réinstallation	667 641
Appui à l'intégration sur place	176 357
<b>Sous-total</b>	<b>1 807 965</b>
<b>Relations extérieures</b>	
Relations avec les donateurs	52 938
Mobilisation des ressources	84 414
Partenariats	86 305
Information	134 412
<b>Sous-total</b>	<b>358 068</b>
<b>Logistique et appui aux opérations</b>	
Chaîne d'approvisionnement et logistique	1 187 802
Gestion de programme, coordination et appui	1 041 879
<b>Sous-total</b>	<b>2 229 681</b>
<b>Appui central et régional</b>	
Mobilisation des ressources	21 387
Relations avec les médias et affaires publiques	21 387
Relations interinstitutions et partenariats stratégiques	21 387
<b>Sous-total</b>	<b>64 160</b>
<b>TOTAL</b>	<b>11 396 776</b>
<b>Budget 2011</b>	<b>10 600 000</b>
<b>Budget 2009 révisé</b>	
Budget annuel	15 897 850
Budget supplémentaire	230 530
<b>TOTAL</b>	<b>16 128 380</b>